

DELIBERATION N° 81/138 : CONTRUCTION D'UNE M.J.C. / AVENANT N° 1

Monsieur RAVERDEL, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer les travaux supplémentaires suivants à la M.J.C. :

- Entreprise CRACCO :

- . Piquage des sols existants,
- . Exécution d'une aire de lavage,
- . Exécution d'un abri gaz,
- . Bordures sur rue et accès cuisine,
- . Remplacement de l'accès en grouine par dalles gravillons lavés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'entreprise CRACCO de MIRECOURT, titulaire du lot N° 1 "Gros-Oeuvre VRD" de la construction de la M.J.C., par marché du 19 Janvier 1981, approuvé par M. le Préfet le 5 Février 1981, un avenant N° 1 correspondant aux travaux ci-dessus énoncés, pour un montant total de 21 467 F 43 T.T.C.
- ledit avenant portera le montant du marché de base du 19 Janvier 1981 de 815 355 F 88 à 836 823 F 31 T.T.C.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1981, programme 53/80.